

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2022

Révision: 12.05.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Mereta 320**
- **Code du produit:** 61203671-09, 61203671-10, 61203671-59
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Huile de graissage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur:**
Alfa Laval Technologies AB
SE-221 00 Lund
Sweden
+46 46 36 65 00
info.se@alfalaval.com
- **Service chargé des renseignements:**
Pour plus de questions sur la fiche signalétique se il vous plaît contacter vos entreprises locales Alfa Laval de vente que vous trouverez sur www.alfalaval.com ou vertu de l'article 16: Autres inforamtion, le SDS.
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger**
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Le produit n'est pas une substance PBT et n'en contient pas.
- **vPvB:** Le produit n'est pas une substance PvB et n'en contient pas.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 128-37-0 | 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2022

Révision: 12.05.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: Mereta 320

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Synthetic base oil with additives.

- **Composants dangereux:**

CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4 Reg.nr.: 01-2119565113-46	2,6-di-tert-butyl-p-crésol ----- Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,25-<1%
CAS: 110-25-8 EINECS: 203-749-3	oleoylsarcosine ----- Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	0,1-<1%

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche
NE PAS faire vomir.
Contacter un médecin
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Au injection à haute pression: nektrós locale, endommager les tissus.
Un contact prolongé et / ou répété avec la peau peut provoquer une irritation.
Une légère irritation des yeux peut survenir au contact des yeux.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Tout produit utilisé sous haute pression et s'étant insinué sous la peau doit être considéré comme un cas sérieux nécessitant un traitement hospitalier IMMÉDIAT.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2022

Révision: 12.05.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: Mereta 320

(suite de la page 2)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Éviter le rejet dans l'environnement.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation d'une nappe d'huile.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Stocker dans un endroit sec.
Protéger du rayonnement solaire.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
- **Température de stockage recommandée:** 5 - 35 °C (41 - 95 °F)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Huile de graissage

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2022

Révision: 12.05.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: Mereta 320

Réservé aux utilisateurs professionnels.

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

VLEP | Valeur à long terme: 10 mg/m³

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection

· **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2022

Révision: 12.05.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: Mereta 320

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	250 °C (ISO 2592)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 40 °C	320 mm ² /s
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,85 g/cm ³ (ISO 12185)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Température de suintement:	
· Propriétés comburantes	Non applicable.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2022

Révision: 12.05.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: Mereta 320

(suite de la page 5)

- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Le produit est stable dans des conditions normales.
- **10.2 Stabilité chimique**
Stable aux températures ambiantes normales et lorsqu'il est utilisé comme recommandé.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Oral	LD50	2.930 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Rat) (OECD 402)

CAS: 110-25-8 oleoylsarcosine

Oral	LD50	9.200 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	1,37 mg/L (Rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Un contact prolongé et / ou répété avec la peau peut provoquer une irritation.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2022

Révision: 12.05.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: Mereta 320

(suite de la page 6)

- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**
Au injection à haute pression: nektrou locale, endommager les tissus.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Propriétés perturbant le système endocrinien provenant de <https://edlists.org>

CAS: 128-37-0 | 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

LC50 (96 h)	>0,57 mg/L (Fish) (OECD 203)
EC50 (48 h)	>0,17 mg/L (Daphnia)
EC50 (72 h)	>0,42 mg/L (Algae)
NOEC - No observed effect concentration	>0,39 mg/l (Daphnia)

CAS: 110-25-8 oleoylsarcosine

LC50 (96 h)	3,2-4,6 mg/L (Fish)
EC50 (48 h)	0,53 mg/L (Daphnia)
EC50 (72 h)	5,1 mg/L (Algae)

- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Le produit n'est pas facilement, mais potentiellement biodégradable.

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Biodegradability | 30 % (OECD 302C)

CAS: 110-25-8 oleoylsarcosine

Biodegradability | 85 %

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Contient des composants enclins à la bioaccumulation.
- **12.4 Mobilité dans le sol**
Peu soluble
Le produit ne devrait pas être mobile dans le sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2022

Révision: 12.05.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: Mereta 320

(suite de la page 7)

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**

Les émissions peuvent conduire à la formation d'un film sur la surface de l'eau. Ce film peut causer des dommages physiques aux organismes aquatiques et affecter le chiffre d'affaires de l'oxygène.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

L'huile usée ne doit être confiée qu'à des ramasseurs autorisés par les pouvoirs publics. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **yes Catalogue européen des déchets**

Le code des déchets du European Waste Catalogue ne désigne pas le produit mais l'origine. Le fabricant est dès lors incapable de donner un code de déchets pour des produits qui sont utilisés dans diverses industries. Les codes indiqués doivent être considérés comme une recommandation pour l'utilisateur.

13 00 00	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19)
13 02 00	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées
13 02 06*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Marine Polluant:** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2022

Révision: 12.05.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: Mereta 320

(suite de la page 8)

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
EU regulation (EC) no 1272/2008 (CLP)
EC DIRECTIVE 2008/98/EC (waste)
EU Regulation (EC) no.1907/2006 (REACH)
99/45/EC
EINECS/ELINCS - Complies
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Limitation de Responsabilité

Alfa Laval fournit les informations ci-dessus de bonne foi, mais ne donne aucune garantie quant à leur exactitude ou leur caractère exhaustif. Ce document n'est qu'un guide des risques potentiels du produit. Toutes les personnes travaillant avec / ou au contact du produit doivent être correctement informées. Les personnes entrant en contact avec le produit doivent être capables d'estimer les risques relatifs aux conditions ou aux méthodes de manutention, de stockage et d'utilisation du produit. Alfa Laval ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tous préjudices ou de tous dommages de quelque sorte qu'ils soient, résultant des informations fournies dans cette fiche technique de sécurité, ou de l'utilisation, de la manutention, du stockage du produit.

Alfa Laval ne donne aucune garantie explicite ou implicite, notamment mais non exclusivement du caractère marchand ou de la conformité à un usage précis, que ce soit au regard desdites

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2022

Révision: 12.05.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: Mereta 320

(suite de la page 9)

informations ou du produit auquel l'information fait référence.

Se il vous plaît contactez votre société de vente Alfa Laval local pour d'autres questions.
www.alfalaval.com

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Alfa Laval Corporate Standards & Regulatory Operations**Contact:**

Se il vous plaît contactez votre société de vente Alfa Laval local pour d'autres questions.

Argentina: alfa.consulta@alfalaval.com

Australia: australia.info@alfalaval.com

Austria: info.mideurope@alfalaval.com

Belgium: benelux.info@alfalaval.com

Bolivia: alfa.consulta@alfalaval.com

Brazil: alfalaval.br@alfalaval.com

Bulgaria: bulgaria.info@alfalaval.com

Canada: alfacan.info@alfalaval.com

Chile: chile.informacion@alfalaval.com

China: china.info@alfalaval.com

Colombia: info.colombia@alfalaval.com

Croatia: hrvatska.info@alfalaval.com

Czech Republic: czechrepublic.info@alfalaval.com

Denmark: info.nordic.dk@alfalaval.com

Egypt: alme.marketing@alfalaval.com

Estonia: estonia.info@alfalaval.com

Finland: info.fi@alfalaval.com

France: environnement@alfalaval.com

Germany: info.mideurope@alfalaval.com

Greece: greece.info@alfalaval.com

Hungary: info.hu@alfalaval.com

India: india.info@alfalaval.com

Indonesia: alfalindo@alfalaval.com

Israel: israel.info@alfalaval.com

Italy: alfalaval.italia@alfalaval.com

Japan: hp.alfajp@alfalaval.com

Latvia: latvia.info@alfalaval.com

Lithuania: lithuania.info@alfalaval.com

Malaysia: malaysia.info@alfalaval.com

Mexico: mexico.info@alfalaval.com

The Netherlands: benelux.info@alfalaval.com

New Zealand: newzealand.info@alfalaval.com

Norway: info.no@alfalaval.com

Peru: ventas.peru@alfalaval.com

Philippines: philippines.info@alfalaval.com

Poland: poland.info@alfalaval.com

Portugal: portugal.info@alfalaval.com

Qatar: alme.marketing@alfalaval.com

Romania: romania.info@alfalaval.com

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2022

Révision: 12.05.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: Mereta 320

(suite de la page 10)

Russia: moscow.response@alfalaval.com
Singapore: al.singapore@alfalaval.com
Slovak Republic: slovakia.info@alfalaval.com
Slovenia: slovenija.info@alfalaval.com
South Africa: info.sa@alfalaval.com
Spain: info.spain@alfalaval.com
Sweden: info.se@alfalaval.com
Switzerland: info.mideurope@alfalaval.com
Taiwan: taiwan.info@alfalaval.com
Thailand: thailand.info@alfalaval.com
Turkey: turkey@alfalaval.com
Ukraine: ukraine.info@alfalaval.com
United Arab Emirates: alme.marketing@alfalaval.com
United Kingdom: general.uk@alfalaval.com
United States: customerservice.usa@alfalaval.com
Venezuela: venezuela.info@alfalaval.com
Vietnam: vietnam.info@alfalaval.com

· **Date de la version précédente:** 28.04.2021

· **Numéro de la version précédente:** 2

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**